

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 132

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon,  
M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, M. Morel-A-L'Huissier, M. Olivier Marleix, M. Decool,  
M. Berrios, M. Cinieri et M. Heinrich

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Favoriser l'équipement des logements collectifs en compteurs-répartiteurs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement important tend à favoriser l'équipement des logements collectifs en compteurs-répartiteurs afin de conduire les consommateurs à faire des économies d'énergie, et ce notamment dans le chauffage.